

Protection et mise en valeur des écosystèmes de la Cumberland

Le présent document ne constitue pas un contrat légal. Il s'agit d'une entente volontaire, non destinée à avoir une force obligatoire sur le plan juridique. Cette entente identifie des engagements et/ou interventions visant l'atteinte des objectifs et la mise en œuvre des actions envisagées dans le plan directeur de l'eau du COBARIC. Les parties conviennent que les engagements contenus dans le présent document constituent des obligations d'ordre moral uniquement.

Résumé du projet

Ce projet vise à assurer la conservation des milieux humides de la rivière Cumberland et des forêts environnantes par des ententes de conservation, l'acquisition ou la mise en valeur des terrains situés dans le secteur visé de ce sous-bassin de la rivière Chaudière.

Localisation

Saint-Benjamin
Saint-Simon-les-mines

Lien avec le Plan directeur de l'eau

Enjeu 2: Assurer la conservation et la restauration des écosystèmes aquatiques et riverains

Objectif général 2.1: Protéger et restaurer les écosystèmes aquatiques et riverains

Objectif spécifique 2.1.3: Susciter, participer ou réaliser des projets de caractérisation, de mise en valeur, de conservation et de restauration écosystèmes aquatiques et riverains.

Autres enjeux concernés

Enjeu 3: Assurer la sécurité de la population et réduire les dommages causés par les inondations

Enjeu 4: Mettre en valeur le potentiel récréotouristique lié à l'eau

Promoteurs

Association pour la protection des milieux humides de la Cumberland (APMHC)
Corporation de la protection forestière de Beauce-Etchemin (CPFBE)

Partenaires

Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Nature-Action Québec

D'autres partenaires sont à confirmer



Les milieux humides de la Cumberland

©Paulin Rodrigue

Résultats attendus

Prévention de la perte de biodiversité

- Diminuer la perte d'habitats fauniques et floristiques
- Restreindre la fragmentation des habitats
- Aménager des habitats fauniques: site de ponte pour les tortues, héronnière, abris pour la petite faune, les amphibiens et les reptiles, nichoirs
- Aménager l'habitat du poisson et du castor

Conservation d'une partie du bassin versant de la rivière Cumberland et de la rivière Famine à l'état naturel

- Acquérir ou mettre en valeur certains terrains

Protection du complexe de milieux humides du bassin versant de la Cumberland

- Restaurer une tourbière

Prévention des inondations

- Contribuer à la rétention des eaux et augmenter leur temps de résidence dans un sous-bassin

Financement

Phase 1: Acquisition et mise en valeur

445 000 \$

Échéancier

Janvier 2011 à décembre 2012

Programme de suivi

- Inventaire des espèces fauniques et floristiques
- Inventaire et taux de fréquentation des aménagements réalisés
- Évaluation de la superficie des terrains acquis et mis en valeur

Signatures

En foi de quoi, s'engagent, à **Sainte-Marie, le 10 novembre 2010**





M. Jean Poulin
Président de l'APMHC

M. André Roy
Président de la CPFBE

M. Russell Gilbert
Président du COBARIC

ENTENTE #2010-01